



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lycées

Question orale n° 1244

Texte de la question

M. Marc Dolez interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir du lycée Ambroise-Croizat d'Auby (Nord).

Texte de la réponse

AVENIR DU LYCÉE AMBROISE-CROIZAT D'AUBY

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Dolez, pour exposer sa question, n° 1244.

M. Marc Dolez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, je souhaite vous interroger ce matin sur l'avenir du lycée Ambroise-Croizat d'Auby. Construit il y a trente ans à la demande pressante des parents d'élèves et des élus, classé en zone sensible depuis 1992, récemment labellisé " lycée des métiers ", cet établissement obtient d'excellents résultats aux examens et joue un rôle très important pour les jeunes de milieux particulièrement défavorisés.

Malheureusement, lors du comité technique paritaire du 25 janvier dernier, la suppression du bac pro " Administration " a été confirmée pour la rentrée 2011, ce qui va se traduire par une nouvelle baisse des effectifs - 290 élèves contre 600 élèves il y a cinq ans - et par une baisse correspondante des personnels. Cette suppression va évidemment fragiliser un lycée qui, selon le rectorat, figure parmi les établissements menacés, à terme, de fermeture parce que ne franchissant pas la barre des 300 élèves.

La communauté éducative dans son ensemble - lycéens, anciens élèves, enseignants, parents d'élèves, élus des quarante-sept communes, regroupés dans un comité de défense présidé par le maire d'Auby, Freddy Kaczmarek - est résolument opposée à cette perspective. Elle considère qu'une telle fermeture serait un gâchis qui ferait perdre à de nombreux élèves toute chance de poursuite d'études ou d'insertion dans la vie active. Cette perspective irait à l'encontre d'une équipe enseignante très impliquée dans une réelle relation de proximité avec les élèves autour de projets adaptés au contexte de l'établissement, un établissement qui accueille aussi une vingtaine d'élèves en situation de handicap. Cela irait également à l'encontre de la volonté récemment réaffirmée par le conseil régional de procéder aux investissements nécessaires pour moderniser et rénover les locaux.

Par conséquent, monsieur le ministre, ma question est simple. Avec Jean-Jacques Candelier, également député du Douaisis, je vous demande quelles mesures vous entendez prendre non seulement pour revenir sur cette décision de suppression, mais aussi pour préparer l'avenir de cet établissement en y implantant des filières nouvelles, attractives, à définir évidemment avec les milieux économiques.

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Chatel, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

M. Luc Chatel, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative*. Monsieur le député, vous avez souhaité m'interroger sur l'avenir du lycée Ambroise-Croizat, qui est l'un des nombreux lycées professionnels de l'académie de Lille.

Pendant la dernière décennie, vous l'avez rappelé, l'académie de Lille a vu chuter de façon très importante le nombre des élèves dans le second degré. Le lycée Ambroise-Croizat en est l'illustration puisque ses effectifs

sont passés de 450 élèves en 2006 à 305 élèves en 2010. Ce creux démographique a concerné aussi bien l'enseignement général et technologique que la voie professionnelle. Une telle évolution a nécessité un réajustement quantitatif et qualitatif de l'offre de formation, notamment en lycée professionnel.

C'est particulièrement vrai dans l'académie de Lille où, plus qu'ailleurs, un pourcentage important de jeunes vont en lycée professionnel après la classe de troisième. Dans ce cadre, il est nécessaire d'analyser la carte des formations à travers le prisme de la relation orientation-formation-emploi.

Cette baisse a particulièrement affecté la filière " Métiers du secteur administratif " devenue trop peu attractive - cinq voeux d'orientation seulement l'année dernière. Ces constats ont conduit le recteur à envisagé la fermeture de cette formation à la rentrée 2011.

Mais évolution de l'offre ne signifie pas disparition de l'offre : les élèves du secteur d'Auby qui le souhaitent pourront en effet rejoindre le lycée professionnel Rabelais de Douai, distant seulement de quinze kilomètres d'Auby. La capacité d'accueil dans la filière " Métiers du secteur administratif " a été ajustée en conséquence. Cependant, monsieur le député, je tiens à vous rassurer : il n'est pas envisagé de fermer le lycée professionnel Ambroise-Croizat. Mais vous conviendrez avec moi que son offre de formation doit être ajustée en fonction de la demande des jeunes, des attentes des entreprises et des perspectives qui s'offrent aux élèves en termes de débouchés, dans le cadre d'une approche globale qui privilégie la complémentarité et la cohérence entre les lycées d'un même bassin d'emplois. C'est le travail que nous suivons, région par région, entre les rectorats et les conseils régionaux.

N'oublions par que l'enseignement professionnel va bénéficier de la montée en puissance de la réforme du bac pro en trois ans, réforme dont le premier bilan est très encourageant puisque la nouvelle classe de seconde accueille environ 160 000 élèves cette année, contre 68 000 l'année passée, ce qui va permettre d'augmenter le nombre de diplômés professionnels. Nous attendons, en 2019, 200 000 diplômés pour décrocher ce sésame du bac pro, contre 117 000 actuellement. C'est une vraie réponse au problème de l'insertion professionnelle des jeunes.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Dolez.

M. Marc Dolez. Je m'excuse de vous le dire, monsieur le ministre, mais vous n'avez pas répondu à mon interrogation et vous ne m'avez pas plus rassuré ! Je conteste votre analyse et dis que ce lycée joue un rôle particulièrement important là où il est implanté. Tous les élèves et les anciens élèves le disent aussi : si les formations ne sont plus à leur portée, ils n'auront pas la possibilité d'aller dans un autre établissement. Et je continue de penser que, du fait de la suppression de filières année après année, ce lycée risque d'être menacé de fermeture. Je vous demande donc, avec beaucoup d'insistance, de donner les instructions nécessaires pour que nous puissions assurer l'avenir de cet établissement en y implantant des filières nouvelles et attractives.

Mme la présidente. Mes chers collègues, je rappelle que le temps global d'une question, de l'intervention du ministre et d'une éventuelle réponse à celui-ci ne doit pas dépasser six minutes. Je me permets de le redire car nous ne respectons pas cette règle actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1244

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 573

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 591

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 janvier 2011